

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 6 et dimanche 7 avril

National 3
Régional 1-2-3
Départemental 1 à 5
Féminines R1-R2
Challenge du Poitou – Quarts de finale
U14 à U19 R1-R2
U15 et U17/U18 D1-D2
U13 D1-D2-D3
Critérium U13 Régional
Plateaux U6 à U11
Féminines U11 à U18

Mardi 9 mai

Commission Départementale de
l'Arbitrage
Bureau du Comité

Mercredi 10 mai

Commission Sportive Litiges et Contentieux
Déplacement Clairefontaine

Jeudi 11 mai

Commission de Discipline
Commission des Jeunes

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Action Caritati'foot.....	p. 3
Avis aux clubs.....	p. 5
Avis aux arbitres.....	p. 9
PV Commission Sportive.....	p. 10
PV Commission des Jeunes.....	p. 20
PV Commission de l'Ethique.....	p. 25
Informations diverses.....	p. 27

PARTENAIRE DE LA SEMAINE

f. Cousin
SERVICE TRAITEUR

JOURNÉE DES FÉMININES



LUNDI
08
MAI 2023
DE 9H00 À 17H00

#TOUJOURS ENSEMBLE
STADE DE LA MONTÉE ROUGE
ANIMATIONS & RESTAURATION SUR PLACE

JOURNÉE DES FÉMININES
U6F À SENIORS F

GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

VILLE DE
Châtelleraut



COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES JUSQU'AU 21 MAI !
DÉBUT DE LA COMPÉTITION EN JUIN, FINALE LE 27 JUIN à CIVAUX
PLUS D'INFORMATIONS PAGE 8

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

VENDREDI 2 JUIN
 À SAINT MARTIN LA PALLU
 (VOIR PAGE 7)

ACCESSIONS / RÉTROGRADATIONS

TABLEAU RÉCAPITULATIF
DISPONIBLE PAGE 27



PARTENAIRE

Événements professionnels ou privés, réunions ou réceptions ?

F. Cousin
SERVICE TRAITEUR

Nos services traiteurs et nos restaurants,
nos salons de réception de 20 à 500 personnes
sont à votre disposition

Contactez-nous !

Bistrot Chic



RDV - Le Rendez-vous
4 rue Annet Segeron - Poitiers Biard
Tél. 05 49 58 02 72
contact@rdv-restaurant.fr

Art et Gastronomie



L'Atelier : Le Grand Large / 10 Rue du Clos Marchand - Poitiers
Tél. 05 49 61 35 94 / atelier-cousin@fr.oleane.com

Nos établissements
disposent de
parkings gratuits
et faciles d'accès

POITIERS (siège social)

7 Rue Marcellin Berthelot 86000 POITIERS
Tél. 05 49 41 09 14 / info@cousin-traiteur.fr

LA ROCHELLE

Rue du 8 Mai, ZAC de Beaulieu 17138 PUILBOREAU
Tél. 05 46 35 57 70 / contact@cousintraiteur-lr.fr

SIÈGE SOCIAL
F. COUSIN



POITIERS

L'ATELIER

● LA ROCHELLE

Evènements privés, Cousin traiteur vous accompagne de A à Z !

Nos services sont la garantie d'un évènement réussi grâce à une mise en scène soignée et personnalisée.

N'hésitez pas à faire appel à nous pour n'importe quelle occasion :

Mariages, anniversaires, baptêmes, communions, fêtes de familles, soirées
entre amis, apéritifs dînatoires, réunions associatives,
repas de fêtes (Noël et Nouvel an)...

Quels que soient vos goûts, le style de réception que vous désirez et votre
budget, Cousin Traiteur s'adapte tout en restant créatif et soigneux.



Vous désirez avoir une idée du coût de votre réception
avec Cousin Traiteur ?

> Effectuez une demande de devis



ACTION CARITATI'FOOT



GRANDE TOMBOLA SOLIDAIRE

AU PROFIT D'UNE ASSOCIATION CARITATIVE



A GAGNER

VOITURE ESSENCE, VÉLO ET TROTTINETTE
ÉLECTRIQUES, SÉJOURS ET BIEN D'AUTRES



RÉTROCESSION DE 25% POUR LES CLUBS !



TOMBOLA SOLIDAIRE

IL N'EST PAS TROP TARD POUR COMMANDER VOS TICKETS !

L'ACTION CARITATI'FOOT MENÉE PAR LE DISTRICT A BESOIN DE VOUS !

A cette occasion, une grande tombola solidaire au profit de plusieurs associations caritatives est organisée. Grâce à vous, de nombreuses personnes et familles vont pouvoir être aidées. Pour participer à cette bonne action, il vous suffit de commander des tickets de tombola auprès du District de la Vienne (2€ le ticket). Plus il y aura de ventes, plus le don aux associations sera important et plus l'aide sera forte !

En contrepartie de votre engagement, une rétrocession de 25% vous sera attribuée. Par exemple, pour la vente de 500 tickets (1000€) vous percevrez 250€. Lors de la remise des tickets nous vous demanderons un chèque de caution de la valeur totale des tickets commandés, qui ne sera pas encaissé (1/3 fin mars, 1/3 fin avril, 1/3 fin mai).

Les tickets sont double chance « une chance au grattage, une chance au tirage ». Le tirage au sort aura lieu le jour de l'évènement le 24 juin, où une voiture essence, un vélo et une trottinette électriques, des séjours et bien d'autres lots seront à gagner.

Pour commander des tickets ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous joindre par téléphone au 05 49 61 17 35 ou par mail :

- caritatifoot86@gmail.com
- district@foot86.fff.fr





AVIS AUX CLUBS

DISPOSITIF CARTON VERT

Dans la continuité du Programme Educatif Fédéral, initié par la FFF et porté par de très nombreux clubs, la Commission Jeunes souhaite se rallier à l'opération « **Carton Vert** » mis en place par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et la déployer dans cette deuxième partie de saison sur l'ensemble des Championnats U17/U18 et U15 à 11 et à 8 (dispositif expérimenté sur toutes les ligues de France).

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS »** :

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

Mise en place :

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif.

2 observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs/joueuses auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs/joueuses de l'équipe B, et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

A l'issue du match sont désignés le ou les joueurs à récompenser.

Le motif de la désignation est annoncé soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres) en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ».

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges :

- Un carton (vert) à cocher
- Un joueur à identifier
- Une valeur à associer

L'attribution est d'au maximum 3 cartons verts par match. (2 par les observateurs, 1 par l'arbitre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas obligatoire, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

Suivi :

Le suivi se fera directement via la Feuille de Match Informatisée (**FMI**), qui permettra l'enregistrement des joueuses/joueurs ayant eu une bonne attitude/un bon geste/un bon comportement lors des rencontres.

Vous pouvez venir retirer les « cartons vert » à l'accueil du District pendant les horaires d'ouverture. Ils sont à remplir au dos et à remettre aux joueurs ayant fait preuve d'une bonne attitude.



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

- Privilégier le beau geste ou le beau jeu
- Vivre avec enthousiasme et générosité son match
- Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires

R

RESPECT

- Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe
- Reconnaître les belles actions de l'adversaire
- Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre

Ê

ENGAGEMENT

- Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi
- Être un capitaine exemplaire
- Continuer à jouer tout le match, même largement mené

T

TOLÉRANCE

- Minimiser l'erreur d'un partenaire
- Accepter d'être remplacé
- Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale

S

SOLIDARITÉ

- Réconforter un coéquipier en difficulté,
- Rester unis dans la défaite,
- Se comporter en remplaçant exemplaire



SAVE THE DATE !

Lundi 8 mai 2023 à Châtellerauld => Journée des féminines U6 à Séniors (*toutes les autres manifestations ne seront pas homologuées par le District*).

Mercredi 10 mai 2023 => Déplacement à Clairefontaine pour les dirigeants de clubs.

Vendredi 2 juin 2023 => Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football à la salle « Les Mirandes » - 7 rue Marguerite Yourcenar – 86380 SAINT MARTIN LA PALLU.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le vendredi 2 juin 2023 à la salle « Les Mirandes » - 7 rue Marguerite Yourcenar – 86380 SAINT MARTIN LA PALLU.

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h00 / Fin de l'émargement : 18h45

Début de l'Assemblée Générale : 19h00

CHANGEMENT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE

La messagerie officielle Zimbra va très prochainement être remplacée par une messagerie Gmail !

La migration de votre messagerie a pour premier but de solutionner les différents problèmes que vous rencontrez régulièrement ainsi que de mettre à votre disposition d'autres outils.

Les avantages :

- Pas de blocage de compte suite à de faux positifs
- Possibilité de réinitialiser vous-même votre mot de passe
- Pas de mails non-remis
- Plus d'espace de stockage :
- Google Workspace

La migration sur Gmail est prévue le **lundi 19 juin 2023**.

Pour procéder à la migration, votre messagerie sera inaccessible le jour J. Pas d'inquiétude, les mails reçus durant cette journée vous seront bien remis sur Gmail et vous serez toujours adressable via votre ancienne adresse mail.

Malheureusement, vos contacts de Zimbra ne pourront pas être transférés vers Gmail automatiquement.

INCOMPATIBILITÉ TABLETTE ET FMI

L'application actuelle « Feuille de match Informatisée » disponible sur le Play Store n'est plus compatible avec les tablettes Android à partir de la version 10. Une nouvelle version de l'application, compatible avec tout appareil, devrait voir le jour d'ici quelques temps.

Il est donc conseillé aux clubs de ne pas renouveler les tablettes pour le moment.

Il est tout de même possible de contourner le problème si besoin en installant l'application FMI au format APK via le lien suivant : <https://m.apkpure.com/fr/feuille-de-match-informatisée/com.umanis.cordova.feuilledematch>

L'installation d'une application APK requiert l'autorisation d'installer des applications tierces dans les paramètres de la tablette. La démarche étant propre au modèle/version de chaque tablette, nous vous invitons à rechercher sur internet un tutoriel parmi les nombreux disponibles.



FORMATION PSC1

La saison dernière, plusieurs formations PSC1 ont eu lieu auprès des clubs de la Vienne. Cette année nous souhaitons renouveler l'opération.

Afin de pouvoir organiser des sessions cette saison, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer par la messagerie Zimbra si vous êtes intéressé par cette formation. Celles-ci seront planifiées s'il y a suffisamment de demandes.

COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL

La commission Futsal du District a émis le souhait d'organiser une coupe départementale futsal (senior masculin).

Celle-ci est ouverte à tous les clubs de la Vienne sur la base du volontariat.

Dates :

- La compétition commencera début juin, après la fin du championnat en herbe.
- La finale se déroulera le **mardi 27 juin 2023 à Civaux.**

En fonction du nombre d'équipes inscrites la finale s'effectuera soit à 4 (sous la forme d'un tournoi) soit en match simple.

Les inscriptions se terminent le 21 mai.

L'engagement est **gratuit** et doit s'effectuer via Footclubs, dans la rubrique « Epreuves Fédérales » puis « Engagements » et « Nouvel Engagement : Coupe Départ. Futsal ».





AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

INFORMATIONS DIVERSES

Evalbox

Vous recevrez prochainement le second examen EVALBOX qui compte 70% de la note théorique finale.

Vous ne pourrez effectuer l'évaluation qu'une seule fois entre le **vendredi 12 mai (vers 13h00) et le dimanche 14 mai (vers 18h00)**.

Le test ne durera que 20 minutes pour un total de 20 questions.

100% des questions sont issues de vos précédents tests d'entraînements.

Vous disposez d'une minute par question. Si vous passez une question, elle sera comptabilisée comme 0.

Quelques règles :

Pensez à regarder dans vos SPAMS ou INDESIRABLES.

Il vous suffit de cliquer sur le lien inclus dans le mail pour accéder directement au questionnaire.

IMPORTANT // En cas de non-réception et/ou de souci de connexion, et pour toute autre demande d'information, nous vous remercions de le faire savoir directement à **Paul HERGAULT**, référent Evalbox de la CDA 86 - mail > paul_hergault@hotmail.fr – et non par retour de mail au District.

Attention, vous ne serez pas sur une « auto-évaluation » avec la correction à la fin mais un examen sécurisé. Dès que l'application détectera une « anomalie » comme une autre page ouverte, vous serez averti une fois d'un encadré rouge. Au bout de la 2e fois, la question comptera comme 0 et surtout la CDA recevra une notification. N'essayez pas de tricher.

Si vous n'avez pas effectué l'évaluation sans envoi de mail à Paul HERGAULT durant le week end et sans excuse valable, la CDA appliquera la note la plus basse à savoir 0/20 !

Lancement de l'outil « ressenti » des arbitres

Cet outil, accessible sur le Portail des officiels après chaque rencontre, demandera à chaque arbitre de répondre par « oui » ou « non » à deux questions très simples :

- Avez-vous rencontré des comportements irrespectueux (insultes, contestations véhémentes, etc.) ?
- Avez-vous craint pour votre intégrité physique (agression, menaces, etc.) ?

Le cas échéant il conviendra d'indiquer quelle équipe et quel acteur (joueur, entraîneur, dirigeant ou supporters) est à l'origine du comportement reproché.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 03 mai 2023
Procès-verbal n° 36

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL, Eric MAIOROFF et Jean - Louis OLIVIER
Excusé M. François PAIREMAURE.

Approbation des PV n° 35 sans modification

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le 05 mai 2023.

Coupe Louis David : **Poitiers 3 cités**
Challenge des Réserves : **ACG Foot Sud 86**
Challenge Marcel Renaudie : **Smarves Iteuil**

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D3	C	18	02/04/23	24900392	Valence en Poitou OC (1) / Payroux Charroux Mauprévoir (1)	Arrêté municipal	21/05/23
D5	A	16	12/03/23	24901262	Sammarçolles / ASM (2) / Loudun (2)	Arrêté municipal	21/05/23
D5	B	14	26/02/23 Remis le 16/04/23	24901383	Mirebeau (2) / Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	à fixer en semaine
D5	B	16	12/03/23	24901396	Mirebeau (2) / Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	07/05/23
D5	B	18	02/04/23	24901409	Mirebeau (2) / Champigny (1)	Arrêté municipal	28/05/23

RAPPELS IMPORTANTS

La Commission demande aux clubs d'anticiper le plus possible les demandes pour avancer les rencontres afin que le District puisse désigner des arbitres.

En semaine, le nombre d'arbitres disponibles au pied levé n'est pas très important et certains matchs risquent de ne pas être couverts.

La Commission rappelle aux clubs que le délai réglementaire pour envoyer les FMI est de 24 heures suivant la rencontre (article 139 bis – formalités d'après match)

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Beaumont St Cyr (Annexe Bremaud 2 du 27/04 au 25/06/23)

Dangé St Romain (Stade Marcel Thiollet interdit du 01/03/23 au 30/06/23)

Mauprévoir (à compter du 01/04/23)

Lencloître (du 20/04/23 au 01/09/23)

Mirebeau (courriel du 27/01/23 à 12h39) : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe jusqu'à la fin de la saison.

St Martin la Pallu (stade Maurice Dansac à Vendevre du Poitou du 27/04/23 au 27/05/23 inclus)



JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Montasèvres	Poitiers 3 cités
ASM	Ingrandes	Poitiers Asac
Avanton	Jardres	Poitiers Beaulieu FC
Beaumont St Cyr	La Chapelle Viviers	Poitiers Gibauderie
Biard	La Pallu	Poitiers Portugais
Blanzay	Lavoux – Liniers	Pressac / Availles Limouzine
Boivre	Lhonnaizé	Rouillé
Brion St Secondin	Ligugé	St Benoît
Buxerolles	Mirebeau	St Julien l'Ars
Château Larcher	Moncontour	St Maurice Gençay
Châtellerault Portugais	Montmorillon	St Savin St Germain
Chauvigny	Naintré	Stade Poitevin
Civaux	Neuville	Thuré Besse
Colombiers	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou – Couhé
Croutelle	Nord Vienne	Vallée du Salleron
Espoir	Nouaillé Maupertuis	Vicq sur Gartempe
GJ Foot Sud 86	Oyré Dangé	Vivonne
	Ozon	Vouneuil Béruges

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24899592 : Vouneuil Béruges (1) – Fontaine le Comte (2) en poule A du 30/04/23.

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Vouneuil Béruges (1) d'un joueur (licence n° 1102436063) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Vouneuil Béruges, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 10 mai 2023**, terme réduit en raison de la fin du championnat.

Dossier en instance.

**Match n° 24899593 : Loudun (1) – Stade Poitevin FC (3) en poule A du 29/04/23.**

Courriel de Confirmation de réserve du club de Loudun (30/04/23 à 08h19)

Réserve pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure.

La commission prend connaissance de la réserve d'avant match pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe du Stade Poitevin FC (3) est bien dans les 5 dernières rencontres de championnat (pas de match en retard) le jour de la rencontre en rubrique.

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes du Stade Poitevin FC (1) et (2) des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seul le joueur Arthur CHANSAT FUMERON a participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures.

Considérant que l'équipe du **Stade Poitevin FC (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de Loudun.

Dossier classé.

Match n° 24899594 : Neuville (3) – Ingrandes (1) en poule A du 30/04/23.**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Neuville (3) d'un joueur (licence n° 2546309794) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Neuville, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 10 mai 2023**, terme réduit en raison de la fin du championnat.

Dossier en instance.

Match n° 24899598 : Thuré Besse (1) – Jaunay Marigny (1) en poule A du 07/05/23.

Demande du club de Jaunay Marigny (courriel du 03/05/23 à 12h20) pour désigner 3 arbitres et 1 délégué sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants et le délégué seront à la charge du club de Jaunay Marigny.

Match n° 24903005 : Lusignan (1) – Poitiers Cep (1) en poule B du 29/04/23

Courriel du club de Lusignan (03/05/23 à 14h56) informant du vol de leur tablette et envoyant la composition de son équipe.

La Commission demande à recevoir avant le mercredi 10 mai 2023

- à l'arbitre officiel de la rencontre M. Laurent GERMANAUD

- Le score de la rencontre.
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

- au club de Poitiers Cep

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance.



DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24899993 : Cenon / Vouneuil (1) – Châtelleraut Portugais (2) en poule A du 30/04/23

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 24901010 : Valence en Poitou OC (2) – Migné Auxances (3) en poule D du 02/04/23 remis le 23/04/23

Courriel du club de Valence en Poitou OC (24/04/23 à 10h48) signalant un dysfonctionnement de la tablette et envoyant la copie de la feuille de match papier.

Original de la feuille de match papier reçu.

Match n° 24901019 : Migné Auxances (3) – Latillé (1) en poule D du 30/04/23

Courriel du club de Latillé (30/04/23 à 08h43) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Latillé (1) (sans déplacement)

Les frais de déplacement de l'arbitre officiel de la rencontre M. Allan VIOLLEAU (28,54€) sont à la charge du club de Latillé.

Amende de 43€ au club de Latillé.

Match n° 24901021 : Biard (2) – Ouzilly (1) en poule D du 30/04/23

Courriel du club de Biard (29/04/23 à 16h31) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Biard (2) (sans déplacement de l'équipe d'Ouzilly (1))

Amende de 43€ au club de Biard.

Match n° 24901148 : Poitiers Portugais (1) – Champagné (1) en poule E du 30/04/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Emmanuel PINEAU (01/05/23 à 08h19) signalant un problème de tablette et envoyant la copie de la feuille de match.

Original de la feuille de match papier reçu.

DÉPARTEMENTAL 5

Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

Match n° 24901281 : Les Trois Moutiers (1) – Moncontour (2) en poule A du 29/04/23

Courriel du club de Moncontour (28/04/23 à 11h59) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Moncontour (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Moncontour.

Match n° 24901414 : Champigny (1) – Ingrandes (3) en poule B du 30/04/23.

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe d'Ingrandes (3) d'un joueur (licence n° 1132424870) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'Ingrandes, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 10 mai 2023**, terme réduit en raison de la fin du championnat.

Dossier en instance.

**Match n° 24901545 : Châtelleraut Réunionnais (1) – Availles en Châtelleraut (3) en poule C du 30/04/23**

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (29/04/23 à 19h16) signalant le forfait de son équipe.
2^{ème} forfait de l'équipe d'Availles en Châtelleraut (3) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club d'Availles en Châtelleraut.

Match n° 24901813 : Vernon (1) – Vouneuil Béruges (3) en poule E du 30/04/23

Courriel du club de Vouneuil Béruges (28/04/23 à 18h40) signalant le forfait de son équipe.
2^{ème} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (3) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Vouneuil Béruges.

Match n° 24906799 : Sanxay (1) – St Saviol (2) en poule G du 30/04/23

Courriel du club de Sanxay (01/05/23 à 10h33) signalant un dysfonctionnement de la tablette et envoyant la copie de la feuille de match.
Original de la feuille de match papier reçu.

Match n° 24910625 : Rouillé (3) – Boivre (3) en poule G du 30/04/23

Courriel du club de Boivre (29/04/23 à 12h20) signalant le forfait de son équipe.
2^{ème} forfait de l'équipe de Boivre (3) (sans déplacement)
Amende de 33€ au club de Boivre.

Match n° 24910626 : ACG Foot Sud 86 / Savigné (3) – Blanzay (2) en poule G du 30/04/23

Feuille de match papier non reçue avec le rapport FMI

Match n° 24902274 : St Maurice Gençay (2) – Lhonnaizé (1) en poule H du 29/04/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Sébastien GRIMAUD (01/05/23 à 13h44) signalant l'arrêt du match à la 80^{ème} minute suite aux blessures de plusieurs joueurs et un carton banc réduisant le nombre de joueurs à 7 pour l'équipe de Lhonnaizé (1).

Match perdu par pénalité à l'équipe de Lhonnaizé (1) 0 but à 7.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3**Match n° 25597973 : Naintré (1) – Boutonnais FC (1) en poule B du 26/03/23 remis le 16/04/23**

Match non joué.

Courriel du FC Boutonnais (26/04/23 à 08h44)

Courrier du Président du club de Naintré (27/04/23)

Considérant le courriel du club du FC Boutonnais et le courrier du Président du club de Naintré, la Commission décide d'annuler sa décision du PV n° 34 du 19/04/23 :

*de donner match **perdu par pénalité** et amende de 34€ pour ouverture de dossier à chacun des deux clubs.*

Les frais de déplacement de l'arbitre officiel M. Esteban CHARRE (38,36€) et de son accompagnateur M Alexandre PINARD (33€) seront supportés par moitié par les deux clubs.

Nouvelle décision :

2^{ème} forfait de l'équipe de Naintré (1) (sans déplacement de l'équipe de Boutonnais FC (1)).

Amende de 33€ au club de Naintré.

Les frais de déplacement de l'arbitre officiel M. Esteban CHARRE (38,36€) et de son accompagnateur M Alexandre PINARD (33€) sont à la charge du club de Naintré.

Considérant le courrier du Président du club de Naintré qui décide de retirer son équipe de la compétition.

Retrait de l'équipe de Naintré (1).

Amende de 33€ au club de Naintré.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Naintré (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.



CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25599113 : Montmorillon (1) – Celles Verrines (1) en poule B du 29/04/23

Courriel du club de Celles Verrines (26/04/23 à 19h22) signalant le forfait de son équipe.
2^{ème} forfait de l'équipe de Celles Verrines (1) (sans déplacement)
Amende de 11€ au club de Celles Verrines.

Match n° 25605479 : GJ VVM Chauvigny (1) – Jaunay / Smarves (1) en poule E du 29/04/23

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

Match n° 25801976 : Poitiers 3 cités (1) – GJ Cerizay Interbocage (1) en poule F du 29/04/23

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

U17 / 18

Match n° 25562342 : Chasseneuil St Georges (1) – Vouneuil sur Vienne (1) en Départemental 1 du 29/04/23.

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Vouneuil sur Vienne (1) d'un joueur (licence n° 2546673751) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Vouneuil sur Vienne, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 10 mai 2023**, terme réduit en raison de la fin du championnat.

Dossier en instance.

U13

Match n° 25560026 : Poitiers 3 cités (1) – GJ Foot Sud 86 (1) en Départemental 2 poule A du 29/04/23

Courriel du GJ Foot Sud 86 (02/05/23 à 09h11) demandant l'ouverture d'une évocation à la suite de l'arbitrage par un joueur suspendu (licence n° 2546956797) du club de Poitiers 3 cités, de la rencontre en rubrique.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'acquisition d'un droit indu.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 10 mai 2023**, terme réduit en raison de la fin du championnat.

Dossier en instance.



COUPE LOUIS DAVID

Match n° 25810533 : Avanton (1) – Availles en Châtellerault (1) du 14/04/23

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 35 du 26/04/23 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe d'Avanton (1) d'un joueur (licence n° 1192419692) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club d'Avanton a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline du PV n° 32 du 06/04/23, pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 10/04/23 et que l'équipe d'Avanton (1) évoluant en Départemental 2 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe d'Avanton (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Availles en Châtellerault (1) (déjà vainqueur sur le terrain) avec 3 buts à 0.

L'équipe d'Availles en Châtellerault (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club d'Avanton.

Dossier classé.

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Match n° 25810494 : Espoir FC (1) – Les 3 Moutiers (1) du 23/04/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Anfane BACO (26/04/23 à 20h19) signalant avoir oublié de noter l'entrée en jeu des joueurs Alexy LUNET (n° 12) et Allan Jean Steven HENRY (n° 13) du club d'Espoir FC.

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 25810511 : Poitiers Beaulieu FC (1) – St Maurice Gençay (2) du 23/04/23

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

La Commission a reçu la composition de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (26/04/23 à 17h12)

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District.

Dossier en instance.

Tirage au sort en présence des clubs Espoir, Mirebeau, Oyré Dangé, St Maurice Gençay et en visioconférence : St Saviol.



CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 7^{ème} tour le 18/05/23

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	résultats	
72	OYRE-DANGE (3)	D5B	ST SAVIOL (2)	D5G		7
73	ST RÉMY SUR CREUSE (1)	D5 C	SILLARS (1)	D5 F		8
74	ST MAURICE GENCAY (2)	D5H	LEIGNE SUR USSEAU (2)	D5B		9
75	HAIMS (1)	D5F	MIREBEAU (2)	D5B		10
76	ESPOIR FC (1)	D5C	LES ROCHES / LA VILLEDIEU (1)	D5G		11

Organisation du 7^{ème} tour du Challenge Marcel Renaudie: 10 équipes.

6 vainqueurs du 6^{ème} tour

1 équipe éliminée du 4^{ème} tour de la Coupe Jolliet-Rousseau : Les Roches La Villedieu (1)

1 équipe éliminée en 1/8 de finale du Challenge des Réserves : Leigné sur Usseau (2)

2 équipes éliminées du 5^{ème} tour de la Coupe Jolliet-Rousseau : Haims (1) et Espoir FC (1)

Soit un nombre de matches au 7^{ème} tour de 5

La commission procède au tirage intégral

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/4 de Finale le 21/05/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
77	VILLENEUVE (1)	D5F	Vainqueur match 10			A
	LES 3 MOUTIERS (1)	D5A				
78	Vainqueur match 11		VOUZAILLES (1)	D5D		B
79	Vainqueur match 9		Vainqueur match 8			C
80	Vainqueur match 7		VALDIVIENNE (2)	D5F		D

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/2 Finales le 04/06/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
81	Vainqueur match C		Vainqueur match A			X
82	Vainqueur match D		Vainqueur match B			Y

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : Finale le 10/06/23

83	Vainqueur match X		Vainqueur match Y			
----	-------------------	--	-------------------	--	--	--



CHALLENGE U15

Match n° 25805665 : Migné Auxances (1) – Nieuil l'Espoir / Mignaloux Beauvoir / Les Roches La Villedieu (1) du 22/04/23

Courriel de confirmation de réclamation du club de Nieuil l'Espoir (24/04/23 à 16h03)

La Commission a reçu les rapports identiques de MM. Maxime BOURDEVERRE et Tom RICHARD qui confirment que le joueur n° 11 de Migné Auxances n'est jamais apparu sur la FMI.

Considérant le rapport de Mme Romane RAGEAU qui dit avoir vérifié toutes les identités y compris celle du joueur non inscrit et dit l'avoir autorisé à prendre part à la rencontre.

Considérant que dans ce cas une feuille de match papier aurait dû être établie.

Considérant que l'équipe adverse n'en a pas été informée et n'a pas pu contrôler les inscrits sur la feuille de match au moment de l'appel.

Pour ces motifs, la Commission décide de donner le match à rejouer.

Dossier transmis à la Commission des jeunes pour suite à donner.

Dossier classé.

COUPE du POITOU à 11

COUPE DU POITOU à 11 : 1/2 FINALES le 21/05/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
19	MONCOUTANT (1)	D 3 A	ECHIRE / CELLES-VER / CHAURAY (1)	D 3 A	X
20	L'ENVIGNE (1)	D 3 A	STADE POITEVIN (1)	D 1	Y

COUPE DU POITOU à 11 : FINALE le 03/06/23 à Lusignan

21	Vainqueur match X		Vainqueur match Y	
----	-------------------	--	-------------------	--

COUPE du POITOU à 8

COUPE DU POITOU à 8 : 1/2 FINALES le 20/05/23

équipes à domicile	équipes à l'extérieur	résultats
CERIZAY CO (1)	NIEUIL L'ESPOIR (1)	
CENON / VOUNEUIL (1)	BESSINES ASPTT (1)	

COUPE DU POITOU à 8 : FINALE le 03/06/23 à Lusignan

RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24903006 : Mignaloux Beauvoir (2) – Leignes sur Fontaine (1) en Départemental 2 poule B du 30/04/23.
- Match n° 24901151 : Mignaloux Beauvoir (3) – Nouaillé (3) en Départemental 4 poule E du 30/04/23.
- Match n° 24901412 : Oyré Dangé (3) – Mirebeau (2) en Départemental 5 poule B du 30/04/23.
- Match n° 25562342 : Chasseneuil St Georges (1) – Vouneuil sur Vienne (1) en U17/U18 Départemental 1 du 29/04/23.
- Match n° 25559275 : GJ Dissay Beaumont (1) – Jaunay Marigny (1) en U17/U18 Départemental 2 poule A du 29/04/23.

**DIVERS****Courriel du club de Fleuré :**

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Colombiers, La Chapelle Bâton, Le Tallud, Neuville de Poitou, Quinçay, St Maurice Gençay :

Pris note.

Courriels des clubs de Beaumont St Cyr, Chasseneuil St Georges

Nécessaire fait.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontre des 29 et 30/04/23

Match n° 24901020 : Poitiers Cep (2) – Valence en Poitou OC (2) en Départemental 4 poule D
le 02/05/23 à 09h40

Match n° 24901280 : Ceaux La Roche (1) – St Christophe (2) en Départemental 4 poule A
le 03/05/23 à 13h46

Match n° 24901016 : Rouillé (2) – Smarves Iteuil (2) en Départemental 4 poule D
le 03/05/23 à 16h16

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : le mercredi 10 mai 2023 sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Les secrétaires, Didier DANIEL et Eric MAIOROFF.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 4 mai 2023
Procès-verbal n°24

Président M. Philippe BARRITAUULT
Présents Mmes Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et Sandrine VERMOND et MM. Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°23 est adopté sans modification

TROPHÉES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges pour le vendredi 5 mai 2023.

- Challenge U17/18 à 11 **GJ VVM Chauvigny (1)**
- Challenge U15 à 11 **SO Châtelleraut (2)**
- Challenge U13 Maurice DANSAC **SO Châtelleraut (2)**

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS								
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U15	D1 Elite	/	4	11/03/23	25561610	Gj Dissay Beaumont (2) / Migné Auxances (1)	Arrêté municipal	06/05/2023 *
U11	/	G	5	01/04/23	plateau Bonneuil	Naintré (1) , Vicq/St Savin (1), Vicq/St Savin (2) et Bonneuil Matour (1)	Arrêté municipal	06/05/23
U11	/	K	5	01/04/23	plateau Bonneuil	Château Larcher (1), Gj Foot Sud (2) et Gj Val de Vonne (2)	Arrêté municipal	06/05/23

EXTRAIT DU REGLEMENT

« Article 10 : Horaire des rencontres

L'horaire officiel pour les rencontres départementales Jeunes est fixé comme suit :

- U11 : samedi à 10h30

- U13, U15 et U17/U18 : samedi à 15h à l'exception de celles disputées en lever de rideau qui débiteront à 13h30

Toutefois, pour les clubs disposant d'un terrain synthétique, il est possible d'aménager ces horaires à la condition

d'en faire la demande au moment des engagements. Dans le cas contraire, les rencontres seront planifiées à

l'horaire officiel et l'accord du club adverse sera alors nécessaire.

Dans la mesure du possible, toutes les rencontres de la dernière journée d'une compétition donnée sont fixées le

même jour à la même heure dans un principe d'équité.



Article 11 : Modification des calendriers

1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via Footclubs dans un délai minimum de 3 jours avant la rencontre concernée. Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via Footclubs. Le District de la Vienne pourra ensuite officialiser le changement. »

La commission pourra étudier les demandes pour avancer la dernière journée de championnat et ne pourra donner son accord que si la rencontre ne présente aucune incidence sur les accessions et rétrogradations.

DATE A RETENIR

- Samedi 3 juin 2023 à Civaux :
 - Finale Challenge Dansac U13,
 - Finale Challenge U15
 - Finale Challenge U17/U18
- Samedi 17 juin 2023 à Nieuil l'Espoir : Journée nationale des débutants (JND)

OPERATION CARTON VERT

Rappel : L'opération « carton vert » est mise en place à compter du 25 février 2023 et **pour toute la deuxième phase des championnats U15 et U17/U18**, le descriptif a été transmis par mail aux clubs.

Ce dispositif est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueuses/joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements, en lien avec les **valeurs de notre sport portées par la FFF – sous l'acronyme « PRETS » :**

PLAISIR – RESPECT – ENGAGEMENT – TOLERANCE – SOLIDARITE

U17/U18

Forfait

Match n° 25559277 : Châtelleraut Portugais (1) – Naintré (2) en Départemental 2 poule A du 29/04/23

1^{er} forfait de l'équipe de Naintré (2) (sans déplacement).

Amende de 11€ au club de Naintré

Dossier classé

CHALLENGE U15

Match n° 25805665 : Migné Auxances (1) - Nieuil/Mignaloux/Les Roches La Villedieu (1) du 22/04/23

Réclamation du club de Nieuil l'Espoir

La commission enregistre la décision de la commission Sportive Litiges et Contentieux qui donne match à rejouer et fixe la rencontre au **samedi 21 mai 2023**

Dossier classé

**U15 à 8****Forfait****Match n°25669818 : Jaunay Marigny (2) – GJ Montasèvres (2) du 29/04/23**

3^{ème} forfait de l'équipe de GJ Montasèvres (2) (sans déplacement).

Amende de 11€ au GJ Montasèvres

Dossier classé

Match n° 25669799 : Vivonne (2) – Usson/Adriers/GJ 3 Vallées 86 (2) du 29/04/23

2^{ème} forfait de l'équipe de Vivonne (2) (sans déplacement de Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (2)).

Amende de 11€ au club de Vivonne

Dossier classé

U13**Match n° 25560026 : Poitiers 3 Cités (1) – Gj Foot Sud (1) en Départemental 2 poule A du 29/04/23**

Non utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue sans le rapport FMI. La commission demande à recevoir des explications sur la non-utilisation de la FMI avant jeudi 11 mai.

Courriel du Gj Foot Sud 86 pour confirmer la réserve posée sur la feuille de match, dossier transmis à la commission Sportive Litiges et Contentieux.

Dossier en instance

Forfait**Match n° 25562067 : L'Envigne/La Pallu (2) – Cissé (1) en Départemental 3 poule C du 29/04/23**

2^{ème} forfait de l'équipe de L'Envigne/La Pallu (2) (sans déplacement de Cissé (1)).

Amende de 11€ au club de L'Envigne

Dossier classé

Match n°25560548 : Gj Espoir Sud Poitiers (5) – Poitiers ASAC (2) en Départemental 3 poule D du 29/04/23

1^{er} forfait de Gj Espoir Sud Poitiers (5) (sans déplacement de Poitiers ASAC (2))

Amende de 11€ au Gj Espoir Sud Poitiers

Dossier classé

Match n°25560652 : Saulgé (1) – Gj VVM Chauvigny (4) en Départemental 3 poule G du 29/04/23

1^{er} forfait de l'équipe de Gj VVM Chauvigny (4) (sans déplacement).

Amende de 11€ au Gj VVM Chauvigny

Dossier classé

Match n°25561161 : Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (1) – Mignaloux/Nieuil/Les Roches la Villedieu (1) en Départemental 3 poule G du 29/04/23

1^{er} forfait de l'équipe d'Usson/Adriers/Gj 3 Vallées 86 (1) (sans déplacement de Mignaloux/Nieuil/Les Roches la Villedieu (1)).

Amende de 11€ au club d'Usson-l'Isle

Dossier classé

**U11****Forfait****Rencontres du 29/04/23 :****Poule D - Plateau 1 :**

1^{er} forfait d'Ozon (1). Amende de 11€ au club d'Ozon

Poule F – Plateau 1 :

En raison du forfait de l'équipe d'Ozon (1), l'équipe de Ozon (2) est déclarée forfait pour ce plateau.

Poule G – Plateau 1 :

1^{er} forfait de Bonneuil Matours (1). Amende de 11€ au club de Bonneuil Matours

Poule K - plateau 1 :

3^{ème} forfait de Vouillé/Vendelogne/Quinçay (3). Amende de 11€ au club de Vouillé

Poule I - plateau 2 :

1^{er} forfait de Montmorillon/Leignes (1). Sans amende en raison de l'absence justifiée.

Poule M – Plateau 2 :

2^{ème} forfait de Chasseneuil St Georges (2). Amende de 11€ au club de Chasseneuil St Georges

U7-U9

RAPPEL : La licence dûment validée est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son président.

S'agissant de journées officielles, les plateaux 1 (04/03/23) et 2 (11/03/23) non joués en raison des intempéries devront être refixés :

- au samedi 13 mai

Pour un meilleur suivi, les responsables de secteur doivent communiquer ces informations au District.

Rencontres du 11/03/23 :

Information en attente de réception des secteurs 2,3,4 et 7

Le plateau 8 est reporté au samedi 13 mai 2023

**TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS
MANQUANTES****Amende de 13€**

Match n°25559337 : Valence en Poitou OC (1) – Château Larcher/St Maurice Gençay/Sommières/Champagné (1) en U17 Départemental 1 du 29/04/23

Match n°25560650 : St Savin/Vicq (1) – Montmorillon/Leignes (3) en U13 Départemental 3 du 29/04/23

Rencontres du 29/04/23 :

U11 – Poule K plateau 1 : Feuilles de Licences manquantes Poitiers ASAC

U11 – Poule L plateau 2 : La Pallu



LICENCES MANQUANTES

Rencontres du 29/04/23 :

U11 – Poule D plateau 2 : Toutes les licences manquantes. Amende forfaitaire de 18€ au club de Migné Aauxances

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU



COMMISSION DE L'ÉTHIQUE ET LA PREVENTION

Réunion du mercredi 26 avril 2023

Présidents : MM. CANTET Dominique, COLIN Daniel.

Présents : Mme BARAUDON Ginette, MM. ARTUS Dominique, GALLAIS Raymond, NICOLAS Jean-Marie, PETONNET Bernard.

Excusés : Mme LAGRANGE Marie-Hélène, MM. FRAUDEAU Daniel, GIRAUD Dominique.

Festival Foot U13

Comme chaque année, la Commission de l'Éthique et de la Prévention s'est jointe à l'organisation du District pour la journée Festi'Foot, laquelle s'est déroulée le samedi 1^{er} avril à Vivonne.

La Commission de l'Éthique et de la Prévention fut représentée par MM. CANTET Dominique, GALLAIS Raymond, NICOLAS Jean-Marie, PETONNET Bernard. La commission avait pour mission d'aider au recueil des « quizz » de l'ensemble des équipes participantes, et de dépouiller les résultats dont les points étaient cumulés aux autres résultats sportifs de la journée.

Seule la météo faisait défaut à cette journée très bien organisée. Le timing des quizz en tout début de manifestation fut une bonne idée, permettant une meilleure fluidité des passages d'équipes aux horaires annoncés.

Remises du classement intermédiaire du Challenge de l'Éthique

La Commission de l'Éthique et de la Prévention, suite au classement intermédiaire du Challenge de l'Éthique, arrêté au 31 décembre 2022, a procédé aux premières remises de récompenses. A ce jour, il reste deux clubs à récompenser. Les dates sont prévues pour ce dernier week-end d'avril.

Les clubs ont été informés par contact direct des membres de la Commission de l'Éthique, afin de convenir d'une date quant à la remise des récompenses. Cependant, la Commission de l'Éthique et de la Prévention regrette qu'aucun courrier ne soit envoyé par le District confirmant la date retenue auprès de chaque club, et recommande la présence d'un élu et du correspondant de presse, afin de faire vivre davantage le football amateur.

La Commission remercie les clubs de leur accueil, et de l'intérêt qu'ils portent à l'Éthique et aux valeurs du Football déclinées du mot RESPECT.

Ci-dessous figurent pour mémoire les clubs récompensés :

D1 : - Migné Auxances (remise effectuée)

D2 B : - Brion St Secondin (dimanche 30 avril après la rencontre)

D3 B : - St Savin 2 (remise effectuée)

D3 B : - St Benoit 2 (remise effectuée)

D3 C : - Montmorillon 3 (remise effectuée)

D4 A : - Sammarçolles (remise effectuée).

D4 D : - Latillé (samedi 29 avril à 11h30)



Discipline et Prévention

Lors de la réunion du 1^{er} mars dernier, il a été présenté un bilan des dossiers disciplinaires depuis le début de la saison par la Commission de Discipline.

Daniel FRAUDEAU faisait un constat alarmant au vu du nombre important de dossiers, en évolution par rapport aux années précédentes.

Si le nombre de cartons rouges atteint des niveaux trop importants, c'est le nombre de dossiers pour comportements déviant qui inquiète.

Beaucoup de matchs sont marqués par de nombreuses incivilités, lesquelles gagnent désormais de plus en plus de rencontres de jeunes.

La Commission de l'Ethique s'est toujours attachée à faire de la prévention, et à sensibiliser tous les acteurs du football à avoir une conduite plus respectueuse avant, pendant et après les matchs.

Au-delà des actions que la Commission conduit, à l'image du Challenge de l'Ethique, elle suggère de reconduire l'Action de sensibilisation amorcée en début de saison par la lecture d'un message lié au RESPECT, et de l'étendre possiblement à certaines catégories de « jeunes ».

Bien évidemment, les autres commissions sensibles à cette thématique doivent être associées avec l'aval du District. La Commission de l'Ethique et de la Prévention est convaincue que l'esprit du message, porteur de valeurs que nous partageons tous, doit être renouvelé pour la prochaine saison.

Questions Diverses

L'Action Ethique et Convivialité se poursuit. Elle concerne les équipes évoluant en D5. Les clubs concernés vont recevoir un message du District les invitant, comme l'an passé, à élire le club de leur choix. Les réponses se feront en ligne, via le lien qui accompagnera le message.

La Commission de l'Ethique souhaite échanger avec les membres du Comité Directeur, pour tirer un bilan de nos actions et se projeter dans l'avenir. Nous reviendrons également sur l'idée émise de récompenser le football féminin, à l'image du Challenge Ethique et Convivialité, en associant le District des Deux-Sèvres qui partage le même championnat. Ce seront aussi les thèmes principaux de notre prochaine réunion.

Prochaine réunion : mercredi 17 mai à 18h00

Les secrétaires,
CANTET Dominique
ARTUS Dominique



INFORMATIONS DIVERSES

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2022 - 2023 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5		6	7	8
Départemental 1 (1x12) 12 équipes	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	Départemental 1 (1x14) 14 équipes	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5		6	7	8
	descend en Départemental 2	-2	-2	-2	-3	-4	-5		-4	-5	-6
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2		2	2	2
Départemental 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Départemental 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	Départemental 2 (2 x12) 24 équipes	-2	-2	-2
	vient de Départemental 1	2	2	2	3	4	5		4	5	6
	descend en Départemental 3	-4	-4	-4	-4	-5	-6		-5	-6	-7
	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3		3	3	3
Départemental 3 (3 x 12) 36 équipes Pour (4 x10) 40 équipes en 23/24	monte en Départemental 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	Départemental 3 (3 x 12) 36 équipes Pour (4 x10) 40 équipes en 23/24	-3	-3	-3
	vient de Départemental 2	4	4	4	4	5	6		5	6	7
	descend en Départemental 4	-6	-6	-6	-6	-6	-6		-6	-6	-6
	vient de Départemental 4	12	11	10	9	8	7		8	7	6
Départemental 4 (5 x12) 60 équipes Pour (6 x10) 60 équipes en 23/24	monte en Départemental 3	-12	-11	-10	-9	-8	-7	Départemental 4 (5 x12) 60 équipes Pour (6 x10) 60 équipes en 23/24	-8	-7	-6
	vient de Départemental 3	6	6	6	6	6	6		6	6	6
	descend en Départemental 5	-10	-10	-10	-10	-10	-11		-10	-11	-12
	vient de Départemental 5	16	15	14	13	12	12		12	12	12
Départemental 5 (X x 12)	monte en Départemental 4	-16	-15	-14	-13	-12	-12	Départemental 5 (X x 12)	-12	-12	-12
	vient de Départemental 4	10	10	10	10	10	11		10	11	12



Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2022 – 2023 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x10)	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 2	2	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x10)	Monte en Départemental 1	-2	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	1	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1

U17/U18 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2022 - 2023

Départemental 1 (1 X 10) 10 équipes	Monte en Régional U18 R2	-1	Départemental 1 (1 X 10) 10 équipes
	Descend en Départemental 2	-2	
	Vient de Départemental 2	3	
Départemental 2 (1X7 + 2X 8) 23 équipes	Monte en Départemental 1	-3	Départemental 2 (1 X 8 + 2 X 7) 22 équipes
	Vient de Départemental 1	2	



U15 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2022 - 2023

Départemental 1 Elite (1X10) 10 équipes	Monte en Régional U16 R2	-1	Départemental 1 (1X10) 10 équipes
	Vient de Départemental 1	2	
	Descend en Départemental 2	-1	
Départemental 1 (1 X 10) 10 équipes	Monte en Départemental 1	-2	Départemental 2 (2X8 + 2X9) 34 équipes
Départemental 2 (2 x 8 + 1x 9) 25 équipes	Vient de Départemental 1 Elite	1	

U13 - Accessions et rétrogradations à la fin de saison 2022 – 2023

Départemental 1 (1x10) 10 équipes	Monte en Régional*	-1	-2	-3	-4	-5	Départemental 1 (1X10) 10 équipes
	Descend en Départemental 2	-1	-1	-1	-1	-1	
	Vient de Départemental 2	2	3	4	5	6	
Départemental 2 (2X10) 20 équipes	Monte en Départemental 1	-2	-3	-4	-5	-6	Départemental 2 (2X10) 20 équipes
	Vient de Départemental 1	1	1	1	1	1	
	Descend en Départemental 3	-6	-5	-4	-3	-2	
	Vient de Départemental 3	7	7	7	7	7	
Départemental 3 (2 X 7 + 5 X 8) 54 équipes	Vient de Départemental 2	6	5	4	3	2	Départemental 3 (X x 10) X équipes
	Monte en Départemental 2	-7	-7	-7	-7	-7	

* Accession en Régional sur la base d'un dossier de candidature déposé à la LFNA et retenu par cette dernière.